



HAL
open science

Démocratie, Institution, marché. Les vents contraires de la médiation

Jacques Faget

► **To cite this version:**

Jacques Faget. Démocratie, Institution, marché. Les vents contraires de la médiation. IXe Conférence du Forum mondial de la médiation “ Regards croisés sur les médiations interpersonnelles et les médiations internationales ”, May 2017, Saint-Sauveur, Canada. halshs-02499697

HAL Id: halshs-02499697

<https://shs.hal.science/halshs-02499697>

Submitted on 5 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Démocratie, Institution, Marché

Les vents contraires de la médiation

Jacques Faget

Université de Bordeaux

J'ai assisté tout au long de ma vie professionnelle, depuis ma découverte en 83 dans la bonne ville de Québec, à un essor remarquable de la médiation. Cette embellie fut portée initialement en Amérique du Nord par des mouvements chrétiens recherchant davantage d'harmonie entre les humains et de paix dans les relations sociales puis par des idéaux de gauche désireux de désinstitutionnaliser et de déprofessionnaliser la gestion des conflits interpersonnels et sociaux et promouvant l'idée d'une démocratie participative.

Mais depuis la création des premiers programmes de médiation scolaire, en matière pénale puis familiale la médiation n'a cessé de coloniser de nombreux champs de pratique et cette diffusion ne saurait s'expliquer par ces origines militantes. On parle généralement de la crise des régulations sociales et institutionnelles pour en expliquer le développement. Mais ce que l'on oublie souvent de souligner c'est le poids de la doxa néolibérale dans cette success story. La réduction du poids de l'Etat vantée par les libéraux entraîna corrélativement la crise de la rationalité juridique car le droit fut un des piliers principaux de la construction des Etats modernes. La complexité d'un monde désormais globalisé dont les modes de fonctionnement institutionnels et économiques sont de plus en plus déterritorialisés exigeait un changement d'échelle. Car les NTIC transforment désormais le rapport à l'espace (déterritorialisation) et au temps (détemporalisation, « sociétés d'impatience » dans lesquelles les formes d'échange s'inscrivent sur le registre de temporalités compressées). Du coup les valeurs de mobilité remplacent les valeurs de stabilité et valent les idées, les images, les capitaux, les informations, les personnes au-dessus des frontières dans un espace souvent immatériel qui échappe à tout contrôle.

Toutes ces complexités font que la société ne peut désormais plus être pilotée par des structures statiques, que sont les lois et les institutions, qui assuraient traditionnellement sa stabilité. Il faut désormais rechercher de nouvelles formes flexibles, fluides, adaptables,

souples de régulation, susceptibles de rendre un peu de substance à notre univers chaotique. La médiation constitue une de ces formes qui participe, en complément de la subsistance de régulations encore territorialisées, à une contractualisation toujours plus grande des relations sociales.

Elle se trouve de ce fait au cœur des bouleversements idéologiques qui affectent nos sociétés. Mais il est difficile d'en décrire le sens. Ce sont des OINI (Objets idéologiques non identifiés) dont les enjeux diffèrent en fonction des contextes. Les médiations sociales, interculturelles, scolaires, familiales peuvent être analysées comme des fers de lance d'un projet libertaire d'émancipation des individus et des groupes tandis que les médiations commerciales s'inspirent plutôt d'un projet de dérégulation institutionnelle et normative profondément libéral. Aussi on ne peut pas utiliser la même grille de lecture pour analyser tous les types de médiations. Mais si la médiation reste un champ encore cohérent, comme le montre l'organisation de ce forum mondial, c'est parce que toutes les pratiques sont traversées par les mêmes forces, ballottées par les mêmes vents contraires, ceux de la démocratie, de l'institution et du marché.

Le vent de la démocratie (vision idéaliste)

La médiation n'a pas été imaginée par des gestionnaires du social mais par des mouvements protestants, Mennonites et Quakers, inspirés par la recherche d'un monde meilleur, par des militants de la non-violence voulant propager un message de tolérance et de compréhension, par des juristes critiques « de gauche » dévoilant la nature idéologique des processus de domination que constituent le droit et le système judiciaire¹. Cette matrice historique révèle que la médiation ne fut pas initialement pensée comme une technique mais comme une contre-culture face à des pouvoirs institutionnels coercitifs et violents dont les modalités d'action étaient déshumanisées. Elle comportait un projet de transformation politique et posait les bases d'une démocratie expérimentale.

Ces valeurs humanistes se rencontrent dans les principes éthiques contenus dans tous les textes fondateurs.

- *vision positive des potentialités humaines* : La médiation glorifie la capacité des individus à exercer des choix.

¹Jacques Faget (2015) *Médiations. Les ateliers silencieux de la démocratie*, Toulouse, Eres.

- *éthique de la responsabilité*. L'individu porte une parole qui lui est propre.
- *éthique de la fraternité et de l'harmonie sociale*: les logiques de coopération doivent supplanter celles de la compétition et favoriser une culture de paix.
- *projet politique d'émancipation*: Elles visent l'*empowerment* des individus et des groupes (se rendre maître de son destin, apte à défendre ses droits, s'émanciper des situations d'aliénation).
- *projet politique de démocratie participative* condamnant tout principe de délégation et exaltant la participation directe et la responsabilisation de chacun dans la résolution de ses propres conflits.

Ce vent s'inscrit dans le contexte post moderne de sociétés d'individus dans lesquelles l'homo democraticus supporte de plus en plus difficilement toute forme de subordination et d'autorité aux institutions et « *tend à penser qu'il ne peut être représenté que par lui-même* »². Les dispositifs qui mobilisent le consentement des acteurs sont liés à la crise contemporaine des dispositifs de régulation basés sur la contrainte. Nous assistons à une contractualisation de la société dans laquelle la part des liens prescrits par la loi régresse au profit des liens consentis par le contrat où, comme le dit Alain Supiot « l'hétéronomie recule au profit de l'autonomie »³. Et la médiation donne l'occasion de pratiquer cette cure de citoyenneté.

Dans ce contexte les médiations ont un objectif de transformation politique et sociale, les modèles de pratique sont orientés vers la recherche d'un dialogue, d'une conversation, d'une communication.

Le vent de l'institution (vision pragmatique)

Tout le monde constate et dans tous les secteurs d'activité que les programmes de médiation sont de plus en plus institutionnalisés, soit financés par les pouvoirs publics, soit intégrés dans des dispositions légales qui en font des passages plus ou moins obligatoires.

²Dominique Schnapper, *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2002.

³ A. Supiot, « La contractualisation de la société », in Y. Michaud (dir.), *Qu'est-ce que l'humain ?* Paris, Odile Jacob, 2000.

Les forces qui poussent ce processus d'institutionnalisation sont diverses. Ce sont les médiateurs eux-mêmes quand ils veulent par-là obtenir la reconnaissance de leur activité. Ce sont les membres des institutions dont les arguments sont les suivants :

- donner un accès égal aux programmes de médiation à tous les citoyens et justiciables par un développement territorial homogène
- développer les bonnes pratiques et fonder une orthodoxie
- protéger ces citoyens et justiciables contre les abus de médiation et garantir leurs droits en normalisant les pratiques
- gérer la crise instrumentale que traversent des institutions en déléguant une part de leurs activités suivant en cela les objectifs du new public management
- proposer des modes plus rapides et moins onéreux de régulation des conflits

La logique des institutions relève de la thermodynamique ; Elles s'ouvrent à des innovations pour lutter contre l'entropie qui les ronge mais elles sont craintives et s'empressent de les contraindre aussitôt en les institutionnalisant, de les asservir à leurs logiques internes. Les pulsions entropiques des systèmes sociaux les enveloppe toujours plus en leur faisant perdre leurs fonctions néotènes. Alors il faut recommencer sans cesse, comme un poumon qui s'ouvre et se referme, respiration et asphyxie dans un enchaînement mécanique continu. Cette dialectique sans fin entre ordre imposé et négocié, touche toutes les institutions et tous les types de médiation. si elle obéit grosso modo aux mêmes lois d'évolution, ne se décline pas tout à fait de la même façon selon le champ d'activité, judiciaire, commercial, environnemental, hospitalier, social, politique....

Dans ces contextes les médiations sont considérées surtout comme de simples techniques de résolution des conflits et de facilitation des relations contractuelles. Loin de changer les logiques internes d'un système, elle relèverait alors d'une sorte de *soft power*.

Le vent du marché (vision stratégique)

L'arrivée des médiateurs dans le champ de la régulation des conflits a provoqué l'ire de ceux qui en détenaient le monopole, essentiellement les juristes. Ils n'ont pas su, dans leur majorité, anticiper la crise de la rationalité juridique et ont vu débarquer dans leur pré carré de nombreux envahisseurs. L'inquiétude aidant ils ont élaboré des stratégies de défense de leur

monopole et de reconquête des territoires perdus en constituant des lobbies puissants pour influencer sur le contenu des législations.

Ce marché se développe de manière considérable. De nouveaux « marchands de droit » apparaissent qui, sur le modèle des *law firms* américaines, répondent maintenant à l'ensemble des besoins juridiques. Du coup les logiques de marketing envahissent le champ de la médiation (stratégies publicitaires, démarchages, spécialisations accrues) et les routines professionnelles des juristes s'imposent partout (demandes de provisions, assurances professionnelles, coûts en expansion calculés sur le même barème que les prestations juridiques traditionnelles).

Mais la médiation est devenue aussi un marché de la formation. Dans de nombreux pays le discours de la médiation est disproportionné par rapport aux débouchés professionnels réels. Beaucoup de détenteurs d'un diplôme n'exploitent pas les compétences acquises. La qualité des formations est inégale et beaucoup d'entre elles relèvent du charlatanisme confondant information et formation (pas de travail sur soi et sa propre relation au conflit), n'enseignant qu'un seul modèle de pratique (et tenant les étudiants dans l'ignorance des autres). De surcroît ces formations sont si peu sélectives que l'impression générale du formateur que je suis est que les diplômes s'achètent.



Entre ces trois forces existent naturellement des échanges et des superpositions. On peut être à la fois idéaliste, soucieux du droit des usagers et préoccupé par sa propre survie économique. Malgré ces phénomènes d'osmose un certain nombre d'observations me conduisent à penser que les forces de l'institution et du marché prennent progressivement le pas sur celles de l'inspiration pour les soumettre à une rationalité juridique dont ces dernières s'étaient données pour mission de réduire la portée.

Un fossé se creuse de plus en plus profondément entre deux conceptions de la médiation.

Une *summa divisio* oppose des modèles axés sur la recherche rapide d'une solution (vision néolibérale d'une société pragmatique, efficace, technique qui « gère » les litiges dans une perspective de court terme), la production de cessez-le-feu ou pour reprendre l'expression de

Johan Galtung, d'une paix négative, et ceux axés sur la lente construction d'une communication, d'une conversation (vision d'une société plus réflexive, plus soutenable, qui « régule » les conflits dans une optique de long terme), de la construction d'une paix positive.

Cette summa divisio s'exprime aussi dans la fonction politique des médiations partagées entre des modes amiables pactisant avec l'ordre imposé des institutions et modes alternatifs dont la fonction est beaucoup plus subversive.

Du coup nous sommes en présence d'un « machin », d'une « chose », d'une créature socio-institutionnelle étrange et hybride, qui d'un côté exprime un désir de liberté et qui de l'autre la transforme en une contrainte acceptée, en une servitude procédurale volontaire. Si bien que je me demande si nous ne vivons pas le dernier forum mondial de LA médiation.